



Solidarité sans frontières

No. 4, décembre 2004

Regroupement de la CAS et du MODS

Stop aux renvois

L' « exception vaudoise », nous en sommes fiers !

Le canton de Vaud a une tradition d'humanisme dans la prise en charge des personnes, le traitement des dossiers de l'asile en particulier. Entre 1998 et 2002, ce sont les ex-saisonniers exyougoslaves qui ont pu en bénéficier.

Depuis plus de quatre ans ce sont les membres du Mouvement « en 4 ans on prend racine », les Femmes Kosovares Isolées, quelques mères bosniaques seules, les Survivants de la Drina Srebrenica, toutes victimes directes ou indirectes de la guerre dans les Balkans qui se battent pour que leur séjour dans notre pays puisse être finalement régularisé.

Après la Circulaire Metzler du 21 décembre 2001, des entretiens ont eu lieu avec Mme Metzler, pour trouver une solution « *humainement satisfaisante* ». Après le 10 décembre 2003, c'est avec M. Blocher que le canton de Vaud a tenté de poursuivre le dialogue instauré. Ce sont ces 1273 personnes présentées par le Canton car celui-ci a estimé qu'elles correspondaient aux critères de la Circulaire Metzler.

Sur les plus de 1273 requérants d'asile présentés par le canton de Vaud pour régularisation à Berne, 523 personnes voient leur renvoi confirmé, de même que 175 autres dont l'ODR n'analyse même pas le dossier. Elles sont refusées un permis F.

Parmi ces personnes il y a plus de cent enfants en âge scolaire. Il y a 180 survivants et rescapés du massacre de Srebrenica, des personnes de minorités ethniques de Kosovë, des femmes kosovares isolées qu'un retour en Kosovë, seule ou avec leurs enfants, condamne à une vie d'exclus.

Un refus, c'est un couperet ! Quitter la Suisse, où certaines familles ont vécu entre quatre et plus de dix ans ! Vers un pays que l'on ne connaît plus, dévasté par la misère, les séquelles d'une guerre !

Nous pensons que l' « *exception vaudoise* » doit pouvoir une fois encore prouver que la solidarité n'est pas un vain mot, que l'appréciation et les décisions du canton – ont aussi leur poids.



*En quatre ans on prend racine – résistance contre des expulsions dans le canton de Vaud. Lausanne : Action.
Photo François Graf*

Pour le moment, nous continuons à souhaiter trouver une solution dans le dialogue, tant que cela sera possible. Mais d'ores et déjà, nous en appelons à la solidarité de tous. Êtes-vous prêt à nous aider concrètement ?

Tracts du mouvement
« en 4 ans on prend racine »

Tribunal fédéral

Décision de non-entrée en matière comme motif de détention

page 2

Dossier Vaud

Large résistance contre des expulsions

pages 5 – 8

Séminaire Sosf

« Management des migrations »

page 12

Un arrêt actuel du Tribunal fédéral

Détention en cas de non-entrée en matière

Message clair de Lausanne: si la demande d'asile fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière, cela suffit à justifier qu'on mette le requérant en détention. Selon les juges fédéraux, pas besoin d'un indice particulier permettant de craindre qu'il puisse entrer dans la clandestinité.

Dans le dernier Bulletin, nous avons déjà évoqué deux arrêts de principe du Tribunal fédéral sur la question de la détention en vue du refoulement en cas de décision de non-entrée en matière. Le 30 septembre, les juges de Lausanne ont désormais accentué leur tournant répressif: dans le cas d'un requérant d'asile biélorusse X., ils ont considéré qu'il fallait toujours admettre un « risque objectif de disparition » en cas de décision de non-entrée en matière. Selon « la lettre et l'esprit » de l'article 13b alinéa 2 lettre d de la loi sur les étrangers (LSEE) introduit avec le programme d'allègement budgétaire 03, une telle décision constituerait « à elle seule un motif autonome de détention sans qu'il y ait besoin d'autres indices d'un risque de disparition ou d'une autre intention d'échapper à l'exécution de cette décision ».

Arrestation par la police des étrangers

Le cas de Monsieur X. montre d'une façon percutante ce que signifie cette jurisprudence. Le 8 juin, il dépose une demande d'asile en invoquant des problèmes rencontrés avec le gouvernement autoritaire de Biélorussie. Deux semaines plus tard, l'ODR refuse d'entrer en matière sur cette demande. Le requérant n'aurait pu présenter aucun papier d'identité. En outre, une analyse linguistique faite téléphoniquement, lingua-test, aurait révélé qu'il ne venait pas de Biélorussie mais d'Ukraine. Le 5 juillet, la Commission de recours confirme la décision de non-entrée en matière. Dans le respect des prescriptions, Monsieur X. s'annonce le 12 juillet à la police des étrangers de Bâle-Ville et peu après au service social. Le 29 juillet, il subit un contrôle policier et, le lendemain, la police des étrangers lui refuse l'attestation qui lui aurait permis de tou-

cher l'aide d'urgence. Le 3 août, le service social rend une décision incidente sur le recours interjeté par l'avocat Ehrler contre la suppression de l'aide d'urgence: le requérant continuera de recevoir les prestations de survie jusqu'à la décision finale. Lorsqu'il se présente quatre jours plus tard à la police des étrangers, il est arrêté. Le juge pénal le condamne à une amende absurde de 400 francs pour séjour illégal et le juge de la détention confirme le mandat de détention pour « garantir l'exécution du renvoi ».

Tout est en ordre selon le Tribunal fédéral: « le fait que le recourant n'ait pas disparu après la décision négative sur l'asile mais se soit annoncé plusieurs fois aux autorités n'y change rien. »

Heiner Busch

Arrêts du Tribunal fédéral: 2A.341/2004 du 15 juillet 2004, 2A.342/2004 du 15 juillet 2004, 2A.497/2004 du 30 septembre 2004

Berne : l'aide d'urgence ne peut être réduite

La police des étrangers du canton de Berne n'a pas le droit de réduire l'aide d'urgence pour les requérants d'asile qui ont fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière et qui, à son avis, ne collaborent pas suffisamment à l'obtention de leurs papiers et à leur renvoi.

Ainsi en a décidé le tribunal administratif bernois le 15 novembre à trois voix contre deux.

Dans un autre jugement du même jour, le tribunal a confirmé le « confinement » des requérants frappés par une décision de non-entrée en matière et concentrés au Jaunpass dans une zone de deux kilomètres autour du centre de rigueur. Seule une des cinq juges a voté contre cette décision parce que la fixation d'une zone si réduite et si isolée équivalait, selon elle, à une privation de liberté.



**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

Syndicats: confiance en l'Etat ou solidarité avec les camarades?

Les contrôles des chantiers suscitent des doutes

Dans la lutte contre le travail au noir et le dumping des salaires, les syndicats se mettent à participer à des contrôles de chantiers à travers l'Europe. En fait, il s'agit de démasquer ainsi les entrepreneurs qui ne respectent pas les salaires prévus par la CCT ni les normes sociales en vigueur. Ceux qui souffrent finalement de ces contrôles sont toutefois le plus souvent les « travailleurs au noir » qui doivent s'attendre à une expulsion par la police des étrangers. La critique exprimée par des syndicalistes allemands devrait être prise au sérieux également par leurs collègues suisses.

Dans son édition d'octobre, le journal syndical de gauche « Express » documente un papier présenté par les délégués de Hambourg du Syndicat de l'industrie Construction – Agriculture – Environnement (IG BAU). Ils critiquent la campagne « Sans règles, rien ne va plus » lancée au début de l'année par leur syndicat. Collaborant avec la police et le service de contrôle et de répression des fraudes douanières, l'IG BAU procède à plus en plus de contrôles de chantiers et a installé une hotline téléphonique pour permettre des dénonciations de travail illégal. Les délégués de Hambourg considèrent cette stratégie comme la preuve d'une incapacité: le syndicat demande à ses membres de dénoncer puis fait en sorte « que les vic-

times d'entrepreneurs sans scrupules – presque toujours étrangères – soient emmenées sous les yeux des travailleurs légaux – presque tous allemands. Plus besoin de dire « Etrangers dehors »: pour ces camarades, nous ne sommes que le prolongement de la main des autorités de poursuite pénale et dès lors à juste titre: des adversaires. »

Lutter ensemble contre l'escroquerie

La collaboration avec la police, la douane, les offices du travail et les autorités en matière d'étrangers serait en outre dépourvue de succès: les quelques 130 millions d'euros d'amendes prononcées en l'an 2000 seraient risibles face aux gains réalisés sur le dumping des salaires. Le nombre d'opérations de police n'aurait pas empêché le secteur du dumping salarial de croître ces dernières années. Toutefois environ le 90% des rapports de travail empreints de dumping salarial aurait une apparence légale et résisterait ainsi aux contrôles policiers: « L'escroquerie classique: les travailleurs concernés touchent le salaire minimal correspondant à 40 heures de travail par semaine mais en travaillent en fait 65. »

Cette forme d'escroquerie ne pourrait être combattue qu'avec la participation des personnes concernées. C'est pourquoi, les syndicalistes critiques de Hambourg exigent des alternatives à la

stratégie appliquée jusqu'ici. « Le syndicat du bâtiment le plus grand du monde au niveau du nombre d'adhérents connaît certes les numéros de téléphone de toutes les autorités de poursuite pénale, mais n'a entrepris jusqu'en 2003 absolument aucune tentative qualitative de collaborer et de lutter avec les camarades. » De récents exemples à Hambourg et à Berlin mais aussi la lutte de 2002 pour le travail dans les chantiers, dans laquelle notamment des travailleurs polonais et portugais avaient soutenu les revendications syndicales, auraient montré comment les choses peuvent se passer.

Contact avec les camarades étrangers

Au lieu de contacts avec la police et les autorités, il faut recourir à des moyens concrets pour établir des liens avec les travailleurs étrangers: « Nous avons besoin de brochures, de tracts et d'interprètes dans chaque langue du secteur de la construction et nous avons besoin de l'appui de notre syndicat. (...) Nous exigeons des campagnes régulières et agressives contre les entreprises les plus connues pratiquant le dumping dans l'idée de porter atteinte à leur réputation et de les fermer. Ce serait un comble qu'un des plus grands syndicats du monde ne parvienne pas à éliminer certaines entreprises du marché. »

Heiner Busch

Le texte complet du papier des syndicalistes de Hambourg se trouve sur www.sosf.ch. Autres éléments de discussion dans l'IG BAU sous: www.labournet.de/diskussion/arbeit/realpolitik/kombilohn/blockwart.html

Ajout au « Livre noir de l'exclusion de l'aide sociale »

Politique d'asile en fin de course

Dix ans de politique d'apaisement à l'égard de l'UDC n'ont rien apporté. Au contraire: la politique d'asile suisse correspond de plus en plus à une mise en œuvre du programme du parti de Blocher.

Depuis le début des années 1990, l'UDC a d'abord durci le dialogue politique pour finir par le rendre impossible en se prétendant omniscient et en se fermant de manière provocatrice à tout compromis. L'UDC contraint les autres partis à choisir entre s'aligner ou subir une opposition de principe.

Depuis plus de dix ans, nous sommes devenus les témoins de campagnes, d'affiches et de déclarations qui sont constamment à la limite de la bienséance, qui élargissent les limites de la honte et qui baissent le niveau des exigences du savoir-vivre pour donner libre cours à d'autres abus de langage. La dignité et le respect à l'égard des personnes ayant d'autres opinions ont été remplacés par la dérision et la méchanceté. Qui est-ce qui se révolterait encore aujourd'hui contre une affiche cinglante ?

Mélange voulu

Le succès de l'UDC n'a jamais été aussi prononcé que dans le domaine de la politique d'asile et à l'égard des étrangers. Elle a systématiquement mélangé les deux questions. Les conséquences: des généralisations, des préjugés et des

crainces. Cette stratégie a eu pour effet de désolidariser la population suisse des réfugiés, alors qu'elle a par ailleurs activé un racisme latent débouchant sur un rejet de tous les étrangers. Le terrain ainsi préparé est ensuite utilisé pour réclamer à intervalles réguliers de nouveaux durcissements.

Malgré dix ans de politique d'apaisement de la part des autres partis, l'UDC réussit toujours à faire croire à de larges couches de la population que notre pays est menacé de perdre son identité occidentale. En créant un climat de peur et de rejet fondamental et automatique de tout ce qui est étranger, elle a préparé le terrain à des scénarios d'horreur toujours plus confus.

Politique nationale inquiétante

Une de ces mesures d'apaisement a été le programme d'allègement budgétaire 03 (PA03) lancé par la ministre de la justice destituée Ruth Metzler. Ce programme était une passe en chandelle idéale pour le successeur de Metzler au Conseil fédéral; ses effets sont cependant inquiétants dans la politique nationale. L'exclusion de l'aide sociale pour les requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière a eu pour effet que divers cantons interprètent les droits fondamentaux d'une façon nouvelle. En particulier l'article 12 de la constitution fédérale qui garantit à chaque individu une aide d'urgence est interprété de manière plus généreuse. On bricole ici autour des fondements de la démocratie; les personnes tests sont des requérants d'asile avec une décision de non-entrée en matière.

Il est perfide d'expérimenter des mesures nouvelles et radicales sur un groupe de population qui ne peut presque pas ou pas du tout se défendre. La situation apparaît d'autant plus grave que le ministre de la justice Blocher n'est précisément pas connu pour être un grand défenseur des droits fondamentaux. Sa position a été confirmée par sa déclaration qu'il fallait dénoncer la CEDH pour la ratifier à nouveau ensuite avec des réserves supplémentaires.

On se demande alors: les droits de la personne n'existent-ils plus que sous réserve? Sont-ils en vigueur seulement tant que personne ne les invoque? Voulons-nous, pouvons-nous ou, mieux, avons-nous le droit de transmettre une telle Suisse aux générations futures ?

Tom Beutler
auteur du « Livre noir de l'exclusion de l'aide sociale »

Le livre peut être commandé chez le secrétariat, il paraîtra début 2005.

Dossier: Résistance au canton de Vaud

Interview avec Christophe Tafelmacher

Christophe Tafelmacher, avocat et militant depuis des décennies pour une politique d'asile humaine et pour une politique d'ouverture à l'égard des étrangers, est une des figures centrales de la large résistance, dans le canton de Vaud, contre l'expulsion de 523 réfugiés dont la plupart sont originaires de l'ex-Yougoslavie et habitent en Suisse depuis des années.

Christophe, comment t'expliques-tu le cas exceptionnel du canton de Vaud?

En Suisse romande, il y a certainement une autre attitude politique de base: il n'est pas exclu qu'un Conseil d'Etat romand s'oppose aux décisions fédérales. Le réflexe anti-Berne joue aussi un certain rôle. Au 20e siècle, on trouve aussi dans la droite une tradition fédéraliste, une mise en valeur de l'autonomie cantonale. A Lausanne en particulier, la présence des migrants est nettement visible. Et le climat politique en matière d'étrangers n'est pas empoisonné aussi systématiquement qu'en Suisse allemande, même par l'UDC du canton.

En comparaison avec les autres cantons, votre mouvement semble très fort. Pourquoi cette force?

Nous avons réussi à créer une continuité de la résistance, mais aussi à intégrer toujours de nouvelles personnes dans notre lutte. Dans les années 1980 c'était le Comité du droit d'asile qui était au premier plan. En 1985, il y a eu l'occupation de l'église St Amédée, c'est

alors que je fus politisé... – il y a eu une série de conflits de diverse intensité. Après une courte baisse au début des années 1990, la résistance s'est à nouveau enflammée en 1996 sur la question des anciens saisonniers yougoslaves. Fraternité, le SIB se sont fortement engagés au niveau juridique. Il y avait alors en effet environ 200 personnes menacées d'expulsion. En 1997, des manifestations et des pétitions ont fait pression sur le plan politique et cette pression a engendré la délivrance de « permis cantonaux de séjour ». Deux ans plus tard, le conseiller d'Etat libéral Ruey a mené des négociations confidentielles avec l'ancienne conseillère fédérale Metzler pour une régularisation de 200 chefs de famille. La plupart d'entre eux avaient déjà fait venir leurs familles sans autorisation et celles-ci apparaissaient pour la première fois dans les autorisations du canton à la lumière de

« Le scandale, c'est que la politique d'asile n'a pas réussi à régulariser plus rapidement ces gens – si l'on avait une vraie politique d'asile, notre lutte n'était pas nécessaire ! »

la bureaucratie. Finalement, ce furent, avec les membres des familles, environ 800 personnes dont la présence en Suisse a été régularisée. On peut dire qu'il s'agit de la plus grande régularisation collective jamais réalisée dans notre pays.

Parallèlement, l'ancien conseiller d'Etat Zysiadis s'est opposé en 1998 à tout „rapatriement vers Srebrenica» de réfugiés bosniaques. Ainsi, plusieurs familles ont pu rester dans le canton de



En quatre ans on prend racine – résistance contre des expulsions dans le canton de Vaud. Lausanne : Manif. Photo Cédric Maffli

Vaud. En 2000, le mouvement « en 4 ans on prend racine » a fait pression pour le droit des personnes du Kosovo de rester en Suisse. Toutefois, il y a eu, en 2001, un renvoi forcé par avion. C'est alors qu'il y a eu des occupations d'églises pendant 4 mois. La circulaire Metzler a ensuite permis à Ruey de régulariser également ces cas.

La résistance commune avec les collectifs des sans-papiers a également porté ses fruits. Après la prise de refuge dans les églises en 1985, elle a notamment eu pour effet que les Eglises catholique et protestante aient chacune créé et conservé un poste de médiateur aux questions de réfugiés, ce qui contribue positivement également à la formation d'un réseau continu.

Il s'agit là de la continuité de la lutte: mais je ne sais pas pourquoi le mouvement existe toujours!

Votre résistance a certainement pu profiter d'une large solidarité au moins en Suisse romande !



En quatre ans on prend racine – résistance contre des expulsions dans le canton de Vaud. Fin août 2004, Lausanne : Refuge à Malley. Photo François Graf

Etonnamment peu! Certes, il y a des soutiens individuels – mais tout le monde voit la lutte comme un problème cantonal. C'est une de nos faiblesses: nous n'avons jamais pu faire comprendre que notre résistance a également un rôle important dans le cadre de la politique suisse. Car je suis convaincu: pour Blocher, c'est tout à fait une affaire de portée nationale. Le cas du canton de Vaud ne doit en aucun cas constituer un précédent d'une résistance possible contre la politique toujours plus restrictive.

Je suis un peu surpris que votre résistance trouve un écho positif jusque dans les milieux bourgeois.

Cela vient du fait que les libéraux et les radicaux connaissent une tradition d'humanisme libéral. Le conseiller d'Etat Ruey a toujours été l'un de nos adversaires les plus coriaces. Toutefois, je dois reconnaître qu'il s'est engagé sincèrement dans le sens de cet humanisme humanitaire. Un autre exemple est Jean

Martin, radical et ancien médecin cantonal, qui s'est engagé pour les « femmes kosovares isolées ». Lorsqu'il a ouvert une conférence de presse politiquement neutre, il a trouvé des mots très clairs pour exprimer sa position humanitaire; à mon grand étonnement, les représentants du PdT, du PS et des Verts n'ont guère eu à en rajouter!

Avec quels arguments réussissez-vous le mieux ?

C'est tout à fait clair: les gens se focalisent sur la situation des réfugiés en Suisse. Ils sont là depuis des années, ont des enfants dans nos écoles. « Ils sont des nôtres », dit-on: « ils font partie de nous ». Les motifs de fuite sont moins discutés et il n'y a guère de discussion sur la politique migratoire ou la politique d'asile. Même si l'image ennemie de l'Albanais du Kosovo violent et dealer existe également en Suisse romande, même si les nombreux requérants d'asile de couleur ont une mauvaise ré-

putation chez nous, on ne transfère pas les préjugés 1:1 sur les familles vivant chez nous depuis des années et s'y étant bien intégrées.

Quel soutien institutionnel a votre résistance ?

Cela peut étonner les personnes externes mais quelques députés font un grand travail au parlement mais les grands partis de gauche ne nous soutiennent pas officiellement et les syndicats ne nous apportent ni beaucoup de sympathisants ni beaucoup de moyens financiers. Le savoir, les contacts mais aussi l'engagement sont le fait d'un groupe relativement petit de militants et de militantes qui les diffusent.

Nous avons toujours le sentiment d'être très très peu nombreux. Mais quand j'entends parler de la situation en Suisse allemande, par exemple en Argovie, ça a l'air d'être un autre monde !

« Nos expériences? C'est que la population est plus solidaire que l'on dit... et qu'un front large arrive à obliger les autorités à réfléchir sur leur politique. »

Peux-tu me parler brièvement de la relation avec Amnesty International qui n'est pas toujours très claire pour les observateurs et du rôle de cette organisation ?

Nous avons critiqué Amnesty à divers moments: déjà au printemps, elle a lancé l'idée d'un examen indépendant avant que les diverses organisations aient convenu d'une possible manière d'agir ensemble sur notre invitation. Nous avions le sentiment que Mermoud était très ennervé lorsque nous avons ouvert le refuge. Les problèmes étaient ouvertement posés: les décisions négatives n'avaient aucune motivation, il n'y

avait pas de possibilité de recours, nous sentions un soutien massif de la population, du parlement et des médias. Il avait ainsi intérêt à recevoir l'absolution de la part d'un groupe externe et indépendant. Avant qu'Amnesty signe les

« Une politique de migration humaine, ce serait de reconnaître que si c'est un droit de pouvoir quitter librement un pays, on doit pouvoir entrer librement un autre. »

accords avec le gouvernement cantonal, le groupe de travail n'avait pas été non plus discuté avec Coordination Asile et elle s'est d'abord vouée à vérifier si les dossiers étaient complets. En outre, une stricte confidentialité a été convenue pour tous les objets traités par la commission.

Notre difficulté, c'était que les médias et le public n'étaient pas au clair au sujet de cette problématique. Toujours est-il que le groupe de travail nous a laissés respirer un peu parce que, pendant qu'il travaillait, les expulsions avaient été interrompues. Nous avons utilisé cela pour renforcer notre organisation interne et pour envoyer un courrier très ouvert et très dur à Amnesty. J'espère maintenant que nous pourrons bientôt discuter d'un petit dénominateur commun et le définir.

« J'ai la foi qu'en luttant on peut changer les choses. »

Mais je me demande toujours: pourquoi Amnesty a-t-elle signé un si mauvais contrat ? Je comprends que, selon sa propre perception, elle a un autre mandat. Mais elle aurait pu, dans la situation politique en question, exercer bien plus de pression, en tirer bien da-

vantage car le gouvernement avait un urgent besoin d'elle pour justifier les expulsions. Du reste, sur les 523 dossiers examinés, seuls 40 ont été transférés à Berne et, sur ceux-ci, seul un a été jugé de manière positive.

En guise d'autocritique, je dois toutefois ajouter qu'avec notre revendication claire et simple « Aucune expulsion », nous n'avons laissé aucune marge de manœuvre – finalement Mermoud en a également profité.

Vous défendez – avec certaines chances de succès – la clôture de la rédaction – l'« exception vaudoise ». Comment ce combat peut-il contribuer de manière générale à une Suisse plus ouverte ?

Bonne question... Jusqu'ici, je ne vois en fait pas de grandes perspectives. Comme dans notre lutte en faveur des sans-papiers, nous n'avons guère réussi

« Si j'avais un vœu ? C'était l'abolition des frontières et de tout ce qu'elles impliquent. »

à démontrer qu'il ne s'agit pas d'une question juridique, mais avant tout d'une question politique. Le fait est qu'il n'y aurait pas de problèmes à accorder des permis à toutes ces personnes. C'est un conflit idéologique, mais également avec le but de créer un réservoir de forces de travail à exploiter à moindre coût.

Que les gens partent, c'est égal – l'important est pour la droite qu'ils disparaissent de la statistique. A notre avis, le point politique central serait de réinstaurer le droit d'asile !

Cela sonne carrément pessimiste...

...mais notre engagement reste important. Car notre expérience a montré que la population n'est pas génétique-

ment xénophobe et raciste ! C'est déjà une victoire ! Une question seulement administrative au départ est devenue humanitaire. Les personnes concernées ont reçu un visage. C'est une condition pour qu'on réussisse à l'avenir à poser également la question politique.

Comment ça continuera de manière concrète ?

Nous allons essayer d'ouvrir d'autres refuges dans le canton, mais les perspectives sont sombres au niveau national. Je suis convaincu qu'il faudra lutter contre la nouvelle loi sur l'asile. Mais là aussi les gens ne parlent que d'„abus“.

Le discours anti-abus s'étend actuellement dans toutes les questions politiques...

...et il serait extrêmement important d'analyser cela une fois clairement. L'UDC a saisi ici un argument qu'il est très difficile de contrer. Qui donc dira: « je suis pour les abus » ? Lors de notre campagne également, Mermoud a tenté d'amener le discours anti-abus au centre du débat lorsqu'il a été révélé qu'une des familles depuis 10 ans en Suisse n'y avait jamais travaillé. Nous avons alors expliqué les motifs pour lesquels la famille n'avait pas pu travailler ... mais la discussion a soudain menacé de basculer !

Questions: Balthasar Glättli

L'historique de la résistance au canton de Vaud, régulièrement mis à jour, peut être consulté sur le site www.stoprenvoi.ch.

Dossier: Résistance au canton de Vaud

L'action humanitaire n'est pas récompensée

La Confédération fait preuve de sévérité à l'égard des cantons qui pratiquent une politique libérale en matière d'asile. Ceux qui agissent de manière humanitaire reçoivent moins d'argent de Berne.

« Nous voulons que les cantons qui agissent y trouvent un avantage », a déclaré le conseiller fédéral Christoph Blocher à la conférence de presse du Conseil fédéral du 3 novembre. Cette déclaration évoquait la suppression de l'assistance pour les requérants d'asile déboutés suite à une décision de non-entrée en matière et le seul rôle laissé aux cantons depuis le 1er avril d'exécuter leur renvoi. Les cantons reçoivent depuis lors un forfait de 600 francs par cas de non-entrée en matière et cette somme est censée couvrir l'aide d'urgence à la charge des cantons. Mais, il s'agit par là surtout de favoriser une attitude dure et dissuasive: si les requérants déboutés sortent du système de l'asile pour passer dans la clandestinité et ne réclament pas d'aide d'urgence – ou s'ils sont expulsés le plus rapidement possible, le budget cantonal est moins grevé.

Ancien système

L'idée d'utiliser les frais d'assistance pour faire pression non seulement sur les réfugiés mais aussi sur les cantons pratiquant une politique plus libérale que les autres n'est pas nouvelle. Jusqu'en 1994, la Confédération remboursait aux cantons leurs frais effectifs d'assistance en faveur des requérants d'asile. Dès l'année suivante, est entré en vigueur l'arrêté fédéral sur les mesures d'économies dans le domaine de l'asile.

Depuis lors, seuls des forfaits ont été payés aux cantons et ces forfaits ont été calculés en fonction des dépenses prévisibles pour des solutions peu coûteuses. Si les cantons entendaient mener une politique plus généreuse à l'égard des réfugiés, ils devaient désormais la financer eux-mêmes.

La révision totale de la loi sur l'asile en 1998 a encore serré la vis. L'ordonnance 2 sur le financement basée sur cette révision légale a réduit le forfait journalier individuel de 18 à 16 francs et a ainsi augmenté la pression des économies sur le dos des requérants d'asile. Avec une révision de la directive sur l'exécution du renvoi en juillet 2000, la Confédération a montré clairement qu'elle voulait que les cantons agissent efficacement en matière d'exécution du renvoi: « les frais d'assistance ne sont pas pris en charge (par la Confédération) notamment lorsque l'autorité cantonale d'exécution a accompli tardivement les modalités nécessaires en vue de l'exécution du renvoi, les a accomplies de manière incomplète ou n'a pas fourni l'aide étatique cantonale nécessaire. »

Celui qui expulse rapidement est gagnant

La « phase de l'exécution » – allant de l'entrée en force de la décision de renvoi jusqu'à l'expulsion – était également le point de départ des incitations individuelles et institutionnelles que le groupe de travail « Financement en

matière d'asile » présidé par Jean-Daniel Gerber et Rita Fuhrer (à l'époque, directeur de l'ODR, respectivement directrice de la police du canton de Zurich) a proposées dans son rapport final en mars 2000 : les requérants qui ne collaborent pas ou qui sont récalcitrants doivent être sanctionnés individuellement par une réduction des prestations d'assistance en leur faveur. La baisse de ces prestations jusqu'à un minimum devrait les forcer à se procurer des papiers et ainsi à collaborer à leur propre rapatriement.

Les incitations « institutionnelles » sont censées pousser les cantons à agir rapidement. Depuis l'entrée en force de la décision de renvoi, la Confédération devrait payer aux cantons non pas les forfaits journaliers en fonction des jours de présence du requérant débouté, mais un forfait global fixé en fonction de la durée moyenne de la procédure d'exécution du renvoi. En clair: les cantons qui expulsent les requérants (ou qui les contraignent à passer dans la clandestinité) en peu de temps seront gagnants.

Ces propositions ont été reprises dans le projet de nouvelle révision partielle de la loi sur l'asile. Dans les faits, elles sont actuellement déjà dépassées – avec le programme d'allègement budgétaire 03 et les propositions de Blocher d'étendre la suppression des prestations d'assistance à tous les requérants déboutés. Le principe des forfaits globaux est toutefois demeuré: la sévérité doit payer alors que l'action humanitaire doit provoquer des frais.

Heiner Busch

En bref

Nouvel office fédéral comme police fédérale des étrangers

Le 3 novembre, le Conseil fédéral a adopté son ordonnance sur le regroupement de l'ODR et de l'IMES en un « office fédéral des migrations » (OFM). Elle entre en vigueur le 1er janvier 2005. Comme on pouvait s'y attendre, l'actuel directeur de l'IMES, Eduard Gnesa, prendra la tête du nouvel office alors que son suppléant actuel Dieter Grossen y aura la fonction de suppléant. Urs Hadorn, directeur par intérim de l'ODR après le départ de Jean-Daniel Gerber, ne fera pas partie de l'équipe dirigeante de l'OFM. Selon le communiqué du DFJP, il se verra confier « de nouvelles missions pour le compte du chef du département ». Selon les prévisions du DFJP, la réduction du personnel liée à la fusion entraînera des économies de plus de 2,5 millions de francs déjà en 2005. Cette réduction devrait concerner avant tout les fonctionnaires venant de l'ODR.

Le Conseil fédéral a décidé la répartition des tâches de l'OFM en quatre « unités organisationnelles »: « Entrée, séjour et retour », « Travail, libre circulation et immigration », « Nationalité et intégration », « Procédure d'asile ». A la conférence de presse, Gnesa a déclaré qu'il y avait déjà jusqu'ici des « doubles-emplois » entre les deux offices s'occupant des migrations notamment en ce qui concerne l'admission provisoire, les sans-papiers ainsi que dans les questions de la migration illégale. Le nouveau chef considère comme les priorités du nouvel office de « créer un système d'admission dans l'intérêt de notre économie » et de « lutter contre les abus ».

Jusqu'ici l'ODR ne s'est pas montré

particulièrement libéral. Les priorités de Gnesa révèlent clairement que la disparition de l'ODR ne relève pas du tout seulement d'un souci administratif. Le fait que des personnes doivent fuir la violence et la persécution est marginalisé dans le nouvel office comme une forme de migration parmi plusieurs. Et cette migration est soit utile d'un point de vue économique soit menacée de mesures de contrainte. Le nouvel office n'est ainsi rien d'autre qu'une police fédérale des étrangers d'un style nouveau.

Ouverture et fermeture

« Certains groupes sont ma foi mal intégrés. ... Les Américains en Suisse s'intègrent d'eux-mêmes. Ils parlent aussi une langue mondiale et n'ont pas du tout besoin d'apprendre l'allemand. Pour un Chinois, les choses se présentent totalement différemment. ... »

(Christoph Blocher sur la question de l'intégration, conférence de presse du Conseil fédéral du 3 novembre 2004)

Canton de Zurich: moins de centres d'hébergement, centres de rigueur surchargés

Le contingent des requérants d'asile à accueillir par les communes du canton était fixé au 9% de la population résidente, mais au début novembre, le Conseil d'Etat a baissé le quota d'accueil à 0,7%. Ainsi par exemple, la commune de Wädenswil qui s'opposait depuis des années à l'installation d'autres lieux d'hébergement peut éviter la construction d'un container à deux étages.

Le Conseil d'Etat zurichois a motivé la baisse des contingents par le « nette diminution du nombre de demandes

d'asile ». Concrètement, il devrait dire: par la diminution du nombre des requérants d'asile attribués au canton. En effet, depuis avril, les requérants ayant fait l'objet de décisions de non-entrée en matière sont exclus du domaine de l'asile. Ils ne sont ainsi plus non plus répartis dans les communes mais logés dans des centres spéciaux de rigueur. Ouvert en mai à Ulster, un de ces centres de 90 places souterraines est totalement plein selon les dires de Ruedi Hofstetter, chef du service social cantonal. Les places du bunker ne sont toutefois pas occupées par des requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière depuis avril. « Ces personnes continuent de s'annoncer à nous de manière seulement individuelle », déclare Hofstetter à la NZZ. La surpopulation du bunker d'Ulster est au contraire due à des cas de l'ancien droit, c'est-à-dire de requérants qui ont fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière avant le mois d'avril de cette année. Le canton veut désormais concentrer sous la terre d'Uster ces 900 personnes environ, qui sont souvent des familles en Suisse depuis des années.

(Sources: NZZ et Tagesanzeiger du 5.11.2004)

Semaine d'action des trois pays: manifestation interdite, locaux refusés

« Liberté de mouvement et d'établissement pour tous » – sous ce slogan, une série d'actions et de manifestations aurait dû avoir lieu à Strasbourg (F). Le préfet du Département du Bas-Rhin Michel Thenault a toutefois déjà interdit la petite manifestation d'ouverture au siège du système d'information de Schengen. Pour des motifs cousus de fil blanc: lors de la manifestation internationale « no border camp » de l'automne 2002, il y avait eu des affrontements avec la police. La nouvelle manifestation prévue se dirigeait également contre le régime européen des frontières, entraînerait à nouveau des problèmes et devait donc être empêchée. Dans une déclaration faite à la presse, le SAGA (Südbadisches Aktionsbündnis gegen Abschiebungen) relève: « cette pratique exécutive revient à dire que les manifestations et les rassemblements dirigés contre les frontières ou contre la politique dominante en matière de migration et de réfugiés ou allant jusqu'à se solidariser avec les sans-papiers peuvent facilement déboucher sur des actes criminels ». Le préfet n'était pas le seul à préconiser l'interdiction. Les autres actions prévues à Strasbourg, qui devaient avoir lieu à l'université, ont également été empêchées car l'université a retiré son accord avec la mise à disposition de locaux.

Des recours d'urgence contre l'interdiction de manifester n'ont pas été possibles car la loi française ne les permet pas. Les organisateurs/trices de la semaine d'action pensent maintenant à soumettre après coup ce cas à la justice. Et ils exigent de l'université

de leur mettre des locaux à disposition pour l'exposition « Chaque individu a le droit d'avoir des droits ».

Toutes les personnes intéressées sont appelées à écrire des lettres de protestation à la préfecture du Bas-Rhin, 5 place de la République, 67073 Strasbourg CEDEX, prefet67@medi-net.fr

Nouvelles mesures d'économie dans le domaine de l'asile

Le Conseil fédéral entend à nouveau économiser 216 millions de francs dans le domaine de l'asile de 2006 à 2008. La diminution du nombre des demandes d'asile devrait réduire les frais d'assistance. Il s'agira ensuite de réduire les forfaits pour les frais administratifs des cantons et enfin de renoncer à l'admission de réfugiés par contingents prévue dès 2005. Souvenons-nous: au début de cette année, le conseiller fédéral Blocher voulait faire de l'admission de réfugiés par contingents un fondement de la politique d'asile future de la Suisse et supprimer ainsi totalement la procédure d'asile individuelle. Le nouveau fondement est étouffé avant même d'avoir pris forme.

« Economiser » avec les requérants psychologiquement instables?

Une réduction de 420'000 francs des subventions cantonales menace la fermeture partielle du Centre ethno-psychologique (EPZ) de l'organisation Asile de Zurich. Une véritable catastrophe: en raison de la diminution du personnel, les cas nécessitant un encadrement intensif ne pourront plus être traités par l'EPZ et devront aller dans des centres socio-psychiatriques voire dans des cliniques psychiatriques. Non seulement cela coûtera tout compte fait un million de francs de plus au canton, mais encore les patient(e)s traumatisé(e)s seront soigné(e)s par du personnel ne disposant pas des compétences interculturelles spécifiques nécessaires. La liste alternative et les verts exigent actuellement au sein du conseil communal de Zurich que le financement soit assuré de manière au moins transitoire par la ville.

Augenau : 3000 réfugiés et sans-papiers peuvent continuer de téléphoner

Suite à une révision de la loi, les propriétaires de téléphones portables à prépaiement devaient faire enregistrer leur identité jusqu'au 31 octobre auprès des sociétés de téléphonie. Cela devait servir à la lutte contre le terrorisme mais constituait une interdiction de téléphoner pour toutes les personnes qui ne disposent pas de papiers

d'identité valables. Une action remarquable de l'organisation Augenau pour la défense des droits de la personne a écarté ce risque. Pour 3000 possesseurs de téléphones portables, elle a trouvé des prête-noms qui se sont faits enregistrer à leur place.

« Filles de maison » : campagne de Terre des hommes

« Il y a dix ans encore, on se moquait des personnes qui agissaient en justice en invoquant des rapports de travail assimilables à de l'esclavage en Europe. Des recherches en France et en Suisse mettent aujourd'hui fin aux railleries. » C'est ainsi que s'exprime Terre des hommes dans son communiqué de presse sur sa campagne nationale de cette année sur la situation des employées de maison en général mineures. Terre des hommes a donné un mandat d'enquête sur la situation des jeunes filles de maison en Suisse.

Le rapport de Luzia Jurt peut être téléchargé sur le site de la haute école spécialisée d'Argovie: http://files.fh-aargau.ch/files/SozialeArbeit_Allgemein/Minderjaehrige_Hausangestellte_Okt2004.pdf

Pour 8 francs, on peut obtenir auprès de Terre des hommes un dossier thématique (Terre des hommes suisse, Laufenstrasse 12, 4018 Bâle, Tél. 061-338 91 45, plus d'infos et formule de commande sous www.terredeshommes.ch)

Multiplicité linguistique dans les écoles suisses

Dans un cahier spécial, vpod-bildungspolitik, Interdialogos et Babylonia ont documenté un séminaire de janvier 2004. Sur 90 pages (en allemand, fran-

çais et italien) on trouve des thèses du projet vpod Formation interculturelle, des rapports sur le succès scolaire d'élèves de langue albanaise et des éléments à propos de l'enseignement dans des langues de migration, des résumés des discussions dans les groupes de travail du séminaire ainsi qu'une liste étendue de littérature.

(Des exemplaires de ce cahier peuvent être commandés gratuitement auprès du secrétariat de l'association vpod, à l'attention de Brigitta Mazzocco, case postale, 8030 Zürich, tél. 01-266 52 52)

Education en cascade

« Une femme s'occupe des enfants de la personne migrante, une deuxième s'occupe des enfants de la femme qui s'occupe des enfants de la migrante, et une troisième, la mère expatriée elle-même, s'occupe des enfants de la personne qui a des obligations professionnelles dans le premier monde. » L'éducation en cascade est un thème principal de la dernière édition de la revue du groupe antiraciste ZAG. Autres thèmes: Travailleurs et travailleuses polonais en Allemagne, le côté féministe du conflit du foulard, migrants et migrantes dans l'industrie du sexe.

Le cahier très parlant d'un point de vue graphique peut être obtenu pour 3,50 euros auprès de l'Antirassistischen Initiative, Yorckstrasse 59 HH, D-10965 Berlin, tél. 0049-30-785 72 81, redaktion@zag-berlin.de, www.zag-berlin.de.

Regard sur Peter Nideröst, co-président de Sosf

L'optimiste historique

Depuis plus de deux ans, Peter Nideröst est co-président de Solidarité sans frontières. Le vent a beau souffler très fort depuis la droite, l'avocat zurichois est tout sauf pessimiste. Pour lui, c'est une question de temps jusqu'au changement de la situation météorologique générale de la politique.

Peter Nideröst est exaspéré lorsqu'on l'admire avec compassion comme un Sisyphé idéaliste. Un mythe, l'idée selon laquelle le travail d'avocat spécialisé en droit d'asile et des étrangers serait tout d'abord frustrant et nerveusement éprouvant. Cela viendrait de l'idée que les juristes de gauche n'ont pas beaucoup de crédit devant les tribunaux. Le fait que la réalité peut être autre est sans cesse confirmé dans le travail quotidien du juriste. La législation en matière d'asile et d'étrangers serait si fortement en mouvement qu'il trouve constamment des moyens et des possibilités d'obtenir le droit de rester en Suisse ou d'autres résultats pour ses client(e)s, déclare Nideröst. « C'est globalement un domaine attractif de travail. Dans les zones grises de la législation dans laquelle je me suis spécialisé, tout n'est pas si exploré. En plus, j'apprends à connaître des personnes ayant des vies passionnantes. » Le fait que le co-président de Solidarité sans frontières exerce son métier avec engagement et enthousiasme se remarque dans son discours. Si la discussion vient à porter sur les conditions-cadres de la politique d'asile et de la politique à l'égard des étrangers, le Zurichois de 39 ans devient tout sauf euphorique. « Actuellement, la situation est assez amère. Nous nous trouvons le dos au mur. » Toutefois, ce n'est pas une raison pour le co-président de Sosf de se résigner ou d'être pessimiste.

La décision, il y a un peu plus de deux ans, de prendre une fonction dirigeante dans Sosf a été véritablement un complément logique à sa profession. En tant qu'avocat, le cadre est donné et, en tant que représentant d'une organisation de lobby, Nideröst peut travailler à redéfinir ce cadre. « Le fait que nos positions ne soient pas majoritaires est notoire et ne peut être changé en un jour », constate l'avocat avec sobriété. Toutefois, ce serait une question de temps jusqu'à ce que les choses changent. Nideröst fait naître un optimisme historique rafraîchissant lorsqu'il s'emballa carrément: « L'UDC est un modèle en perte. La Suisse n'est pas du tout un pays si fermé que ça! » Certes, le parti de Blocher peut encore exercer des pressions pendant un moment, « mais un jour viendra où ce sera fini. Et alors le pendule déviara dans l'autre direction. »

La tenacité et l'efficacité coûtent

Il n'y a pas de changements gratuits. Peter Nideröst le sait également. Une organisation comme Solidarité sans frontières dépend ainsi toujours de dons et d'autres aides. Pour le co-président de Sosf, les dons sont une forme d'engagement qui a en outre l'avantage qu'elle est moins frustrante et preneuse de temps que l'engagement personnel. « Si nous parvenons à l'avenir à optimiser encore les flux d'argent, cela don-



nerait un nouvel élan à l'efficacité que nous connaissons déjà. » Ce que cela veut dire exactement, Sosf a pu l'apprendre l'an dernier. Grâce à un legs – disposition testamentaire dans le sens d'un héritage – d'une somme importante, la situation financière de l'organisation s'est présentée dans de bonnes conditions sans qu'il y ait besoin de consacrer trop de temps à des activités de recherche de fonds. La pleine énergie du personnel a pu alors être investie dans le travail proprement dit et les campagnes politiques. C'est pourquoi, le co-président de Sosf espère qu'il y aura également à l'avenir une base financière qui permette d'engager nos forces de manière ciblée.

Nick Lüthi

Publication actuelle de Peter Nideröst

Avec Ruth Dönni et Peter Frei, le co-président de Solidarité sans frontières a rédigé un guide pratique du droit des étrangers («Ratgeber Ausländerrecht»). Ce livre sortira au début décembre aux éditions du Beobachter. Sur 240 pages, on trouve des réponses accessibles à toute sorte d'aspects possibles (et impossibles) du droit des étrangers – du visa au renvoi et à l'expulsion en passant par les permis de séjour et de travail, le mariage, le regroupement familial et la naturalisation. Le droit d'asile n'est en revanche traité qu'en marge.

Ce livre coûte 36 francs et pourra être obtenu en librairie ou dans le shop internet du Beobachter: www.beobachter.ch

Retraite et séminaire annuel des 21/22 janvier 2005 à Neuchâtel

La discussion actuelle sur le « management des migrations »

Qu'est-ce qui est recherché sous le titre « management des migrations » ? Quelles institutions jouent des rôles essentiels ? Comment expliquer l'évolution actuelle ? Est-ce que le « management des migrations » mettra fin au droit d'asile ? Quelles sont les positions de Solidarité sans frontières ? C'est de ces questions que nous voulons discuter pendant notre séminaire annuel que nous ouvrons également au public, après nos échanges internes à la retraite ayant lieu le vendredi soir.

Programme

Vendredi, 21 janvier 2005

Repas du soir/Retraite dès 19h, Neuchâtel

Samedi, 22 janvier 2005

séminaire annuel de 10 à 17h au Musée d'ethnographie, rue Saint-Nicolas, Neuchâtel
Trois Discours, thèses de Sosf sur le management des migrations et discussion ouverte dans le plenum

Inscription chez le secrétariat de Solidarité sans frontières, 031 311 07 70 ou sekretariat@sosf.ch

Les détails : Retraite du vendredi soir et repas du soir aux frais des participants.
Chambre individuelle à Fr. 120.-, chambre double à Fr. 150.- peuvent être réservés.
Frais d'inscription au séminaire sauf pour le comité: Fr. 50.- pour les salarié(e)s et Fr. 25.- pour les personnes sans activité lucrative (paiement sur place).

L'itinéraire conseillé et le plan de Neuchâtel vous seront envoyés dès réception de votre inscription.



*En quatre ans on prend racine – résistance contre des expulsions dans le canton de Vaud.
Fin août 2004, Lausanne : Famille Demiri. Photo François Graf*

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

impressum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 3700 A / 700 F

Composition/Graphisme: ComTex,
3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli,
Nick Lüthi

Traductions: Olivier von Allmen,
Sylvie Colbois, Balthasar Glättli

Lectorat: Nick Lüthi

Photos: François Graf, Cédric Maffli

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
24 janvier 2005 (paraît mi-mars)

cotisation 2004, abo inclus, salariés 60.- /
couples 90.- / non-salariés 30.-
cotisation 2004 pour organisations,
abo inclus 100.-,
abonnement 25.- / abonnement
organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: sekretariat@sosf.ch / archiv@sosf.ch
www.sosf.ch

CP: 30-13574-6